Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_153-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

URBANISME-
MODIFICATION PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE MONTFORT-SUR-MEU

N° Délibération CC/2026/153

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Montfort-sur-Meu possède un patrimoine d'une grande richesse. Ancienne ville seigneuriale, pôle historique du pays de Brocéliande, avec un patrimoine remarquable à préserver, des fortifications datant du XIe siècle, une ancienne ville médiévale et de nombreux édifices patrimoniaux persistant, témoins des différentes époques de développement de la ville sur un site paysager remarquable au confluent du Meu et du Garun.

La procédure de classement au titre de site patrimonial remarquable est actuellement en cours : après recueil de l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, le préfet du département d'Ille et Vilaine organisera une enquête publique relative au projet de classement de Montfort-sur-Meu au titre de site patrimonial remarquable, et transmet au préfet de la région Bretagne la demande de classement, accompagnée du projet de périmètre, de l'accord de

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_153-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Montfort-Communauté, des avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture et du conseil municipal de Montfort-sur-Meu, et du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.
Le classement sera prononcé par arrêté du ministre de la Culture.

Après une première proposition de délimitation du périmètre de SPR en Juin 2024, il est nécessaire aujourd'hui à la demande des services de l'Etat, de revenir sur un périmètre resserré aux espaces urbains, ce nouveau périmètre a fait l'objet d'une validation des services de l'Etat (DRAC et Architecte des Bâtiments de France)

Une fois le classement prononcé par le ministre de la Culture, un document de gestion patrimoniale (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ou Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) permettant de poser les principes d'aménagement du Site patrimonial remarquable pourra être initié.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le budget 2026 de Montfort Communauté,
Vu le code du patrimoine, notamment les articles L. 631-1 à L. 631-5 et R. 631-1 à D. 631-14 ;
Vu la délibération en date du 4 juillet 2019 de Montfort-Communauté prise pour prescrire l'étude de création d'un site patrimonial remarquable ;
Vu l'étude préalable permettant d'évaluer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique et paysager du territoire de Montfort-sur-Meu et proposant un périmètre de SPR;
Vu la délibération de la commune de Montfort-sur-Meu en date du 24 juin 2026 exprimant son accord sur cette proposition de périmètre ;

Considérant que la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur de la ville de Montfort-sur-Meu présente un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager ;
Considérant que la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable permettra à la ville de Montfort-sur-Meu de se doter d'un outil de gestion urbaine adapté à ses problématiques patrimoniales ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la proposition de périmètre de SPR, tel qu'annexée à la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE